

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 74 (1948)
Heft: 2

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Paraisant tous les 15 jours

ABONNEMENTS :

Suisse : 1 an, 20 francs
Etranger : 25 francs

Pour sociétaires :
Suisse : 1 an, 17 francs
Etranger : 22 francs

Pour les abonnements
s'adresser à la librairie

F. ROUGE & Cie
à Lausanne

Prix du numéro :
1 Fr. 25

Organ de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

COMITÉ DE PATRONAGE. — Président : R. NEESER, ingénieur, à Genève; Vice-président : G. EPITAUX, architecte, Lausanne; secrétaire : J. CALAME, ingénieur, à Genève. Membres : Fribourg : MM. L. HERTLING, architecte; P. JOYE, professeur; Vaud : MM. F. CHENAUX, ingénieur; E. ELSKES, ingénieur; E. D'OKOLSKI, architecte; A. PARIS, ingénieur; CH. THÉVENAZ, architecte; Genève : MM. L. ARCHINARD, ingénieur; E. MARTIN, architecte; E. ODIER, architecte; Neuchâtel : MM. J. BÉGUIN, architecte; G. FURTER, ingénieur; R. GUYE, ingénieur; Vaud : MM. J. DUBUIS, ingénieur; D. BURGNER, architecte.

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur. Case postale Chauderon 475, LAUSANNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE
A. STUCKY, ingénieur, président; M. BRIDEL; G. EPITAUX, architecte; R. NEESER, ingénieur.

TARIF DES ANNONCES

Le millimètre
larr. 47 mm.) 20 cts.

Réclames : 60 cts. le mm.
(largeur 95 mm.)

Rabais pour annonces
répétées

ANNONCES SUISSES S.A.

5, Rue Centrale
Tél. 2 33 26
LAUSANNE
et Succursales



SOMMAIRE : Concours pour la construction d'un bâtiment scolaire à Moûtier (Jura bernois). — Société suisse des ingénieurs et des architectes : Procès-verbal de l'assemblée des délégués du samedi 30 août 1947 (suite); Communiqués du Secrétariat. — BIBLIOGRAPHIE. — LES CONGRÈS : Congrès international des fabrications mécaniques. — CARNET DES CONCOURS. — SERVICE DE PLACEMENT.

Concours pour la construction d'un bâtiment scolaire, à Moûtier (Jura bernois)

Extrait du règlement.

Au printemps 1947, la Municipalité de Moûtier ouvrait un concours restreint pour l'établissement du projet d'une école primaire. Huit architectes étaient invités à y participer.

Il était stipulé que l'auteur de chaque projet reconnu conforme au programme par le jury recevrait une indemnité de 1000 fr. En outre, une somme de 6000 fr. était mise à disposition pour récompenser les quatre ou cinq meilleurs travaux.

Les projets devaient être remis avant le 1^{er} octobre 1947 ; ils devaient comporter : un plan de situation à l'échelle 1 : 500, les plans des bâtiments à l'échelle 1 : 200, des coupes, des façades, une vue générale à vol d'oiseau et une perspective, une note explicative.

Le programme précisait comme suit la nomenclature des locaux à prévoir : collège proprement dit avec vingt-quatre classes de 56 m² environ, une salle de chant de 100 m², un bureau, une salle des maîtres, une salle de couture ; il était entre autres spécifié que les concurrents auraient à grouper séparément les salles destinées aux deux premières années (sept classes) soit en leur donnant une entrée indépendante, soit en les séparant du bâtiment principal. L'ensemble devait comporter, en plus du collège, une école ménagère (une salle de théorie, une cuisine, une lessiveuse), une halle de gymnastique avec locaux annexes (maître, vestiaire, local pour agrès, douches, etc.), un emplacement de gymnastique ouvert et couvert pouvant servir de halle de récréation et de jeux, un emplacement pour bicyclettes, le logement du concierge (quatre chambres, cuisine et bains).

Extrait du rapport du jury.

Le jury s'est réuni à Moûtier le 22 octobre 1947, sous la présidence de M. H. Born, maire. Il était composé de MM. G. Diacon, A. Hoechel, E. Strasser, J. Béguin. Assistaient en outre aux délibérations comme suppléants MM. Ch. Frey et R. Chevalier. Le jury constate que sur les huit architectes invités, six ont présenté des projets dans les délais prescrits et conformes aux dispositions du programme.

L'examen général des six projets présentés amène le jury à mettre hors concours l'un d'eux, qui s'est écarté des dispositions fondamentales du programme en sortant du périmètre imposé au plan de situation ; le jury se plaît toutefois à reconnaître les qualités de ce projet.

Il est ensuite procédé à l'examen détaillé des divers projets, à la rédaction des critiques, au classement des cinq travaux restant en présence et à l'attribution des prix.

Le jury déclare que le projet ayant obtenu le premier prix justifie l'attribution du mandat d'exécution à son auteur.

Il constate également que les études faites ont démontré que le terrain était suffisamment grand pour l'exécution du programme de construction scolaire.

Ayant achevé ses délibérations, le jury procède à l'ouverture des enveloppes et proclame comme suit les noms des lauréats :

1^{er} prix, 2500 fr., M. M. Picard, architecte à Lausanne.

2^{er} prix, 1500 fr., M. A. Lotz, architecte à Genève.

3^{er} prix, 1100 fr., M. Cl. Jeannet, architecte à Neuchâtel.

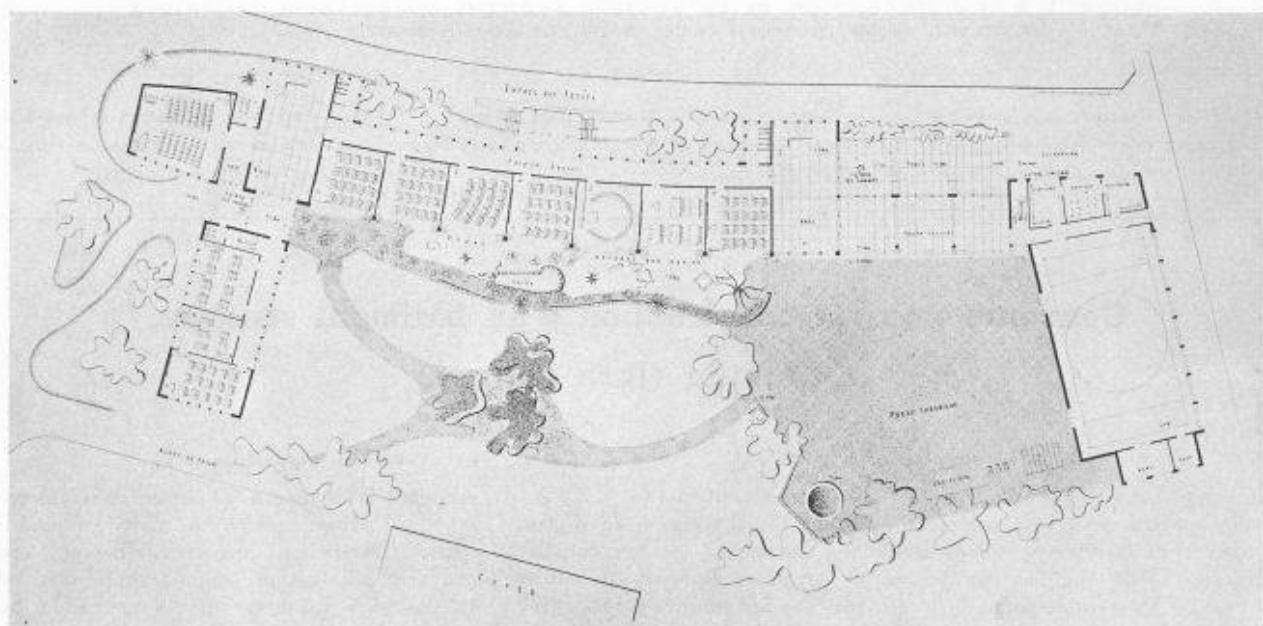
4^{er} prix, 900 fr., M. Ch. Wuilloud, architecte à Bévilard.

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT SCOLAIRE A MOUTIER

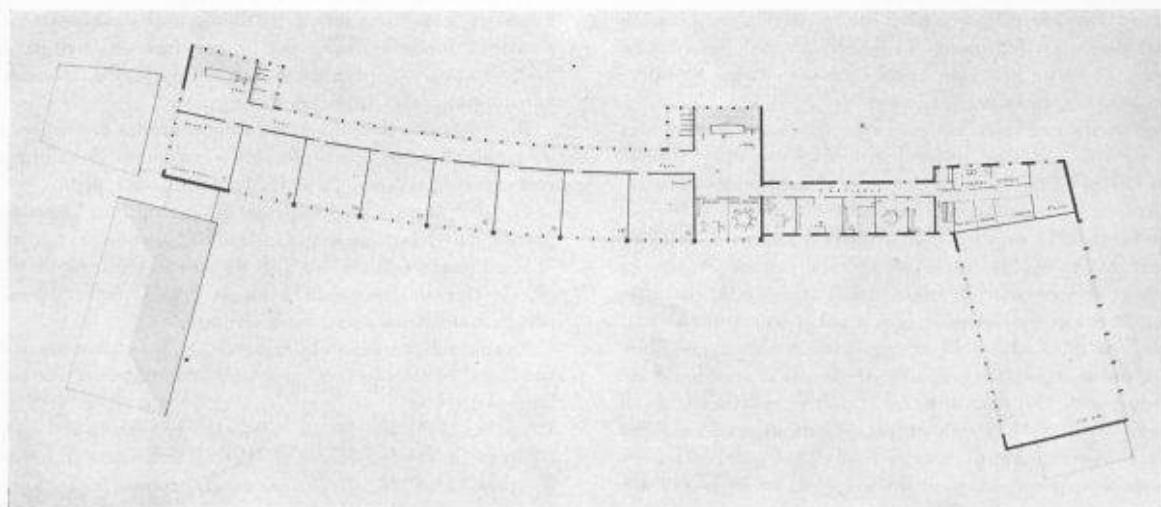
Situation. — Echelle 1 : 3000.

1^{er} prix : projet « 78531 ».

M. M. Piccard, architecte, à Lausanne.



Plan du rez-de-chaussée. — Echelle 1 : 800.



Plan du premier étage. — Echelle 1 : 800.

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT SCOLAIRE A MOUTIER

1^{er} prix : projet « 78531 », M. M. Piccard, architecte, à Lausanne.



Perspective.

Jugement du jury :

L'implantation est très souple et bien adaptée à la situation générale. Le corps de bâtiment central dominant s'accorde bien avec le Foyer et les divers groupes secondaires sont convenablement équilibrés. La liaison des différents corps de bâtiments entre eux est bonne. L'auteur du projet a disposé habilement sa halle de gymnastique, à distance suffisante pour ne pas gêner les classes ; sa séparation des préaux en deux est intéressante.

La disposition au rez-de-chaussée des sept classes du degré inférieur avec leur entrée spéciale et des sorties directes sur les jardins côté cour, mérite de retenir l'attention. La disposition des autres classes est bonne. L'auteur a sorti, côté ouest, la salle de chant et conçu un petit bâtiment séparé pour l'école ménagère. Ces locaux pouvant être accessibles au public en dehors des heures d'école sont ainsi judicieusement conçus. Le logement du concierge est difficilement accessible et trop étendu.

L'architecte dénote de la sensibilité et un très réel sens de la mesure.

Le cube de 17 829 m³ est relativement bas. La construction par étapes n'est pas admissible.

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS
ET DES ARCHITECTES

Procès-verbal

de l'assemblée des délégués du samedi 30 août 1947,
à 15 h., à l'Hôtel Central, à Davos,

(Suite)¹

3. Rapport du Secrétaire central sur l'activité de la Société depuis la dernière assemblée des délégués. (Suite).

6. Action pour la reconstruction.

Cette question sera traitée au point 12 de l'ordre du jour. Ce rapport pourrait se réduire à la constatation que malgré tous les efforts du bureau d'études de la S. I. A., aucun résultat positif n'a pu être atteint. Les conditions à l'étranger, qui n'ont pas changé ces derniers temps, sont déterminantes à ce sujet. Au contraire de ce qui se passe en Suisse, on manque partout d'occasions de travail suffisantes pour les gens de métier. La reconstruction ne s'est établie nulle part d'une manière telle qu'un manque de techniciens se fasse sentir et que des commandes puissent être passées à des maisons suisses. Etant donné la haute conjoncture qui règne en Suisse et qui durera bien encore et le manque d'intérêt de l'étranger pour notre action, la S. I. A. devra tenir compte de ces conditions et mettre provisoirement l'action en veilleuse.

¹ Voir *Bulletin technique* du 3 janvier 1948, page 8.

7. Revendications de salaire des ouvriers du bâtiment.

La Société suisse des entrepreneurs s'est adressée à la S. I. A. pour obtenir son appui à l'occasion de la discussion des revendications des ouvriers du bâtiment présentées dernièrement. Lors d'une conférence commune avec la F. A. S., la Société des entrepreneurs a indiqué son point de vue. La situation, telle qu'elle ressort des communications détaillées de la presse, est encore présente à l'esprit de tous de sorte qu'il n'est pas nécessaire d'y revenir. Le comité central était d'avis que dans l'intérêt du maintien du coût de la vie les revendications de salaire des ouvriers du bâtiment devaient rester dans le cadre des recommandations de la Commission fédérale des salaires. Il soutint les efforts de la Société des entrepreneurs dans ce sens et par écrit. Une consultation auprès des sections donna diverses conceptions. Tandis que quelques sections se prononçaient pour un appui catégorique de la Société des entrepreneurs, d'autres étaient d'avis que la S. I. A. n'avait pas à s'occuper de telles questions, étant donné d'abord qu'elle n'a pas la possibilité, par son organisation, de connaître tous les tenants et aboutissants de tels conflits de salaire et de se faire une image objective de la situation. Le conflit fut réglé par la suite, sans que la S. I. A. ait eu à intervenir.

8. Institut technique supérieur de Fribourg.

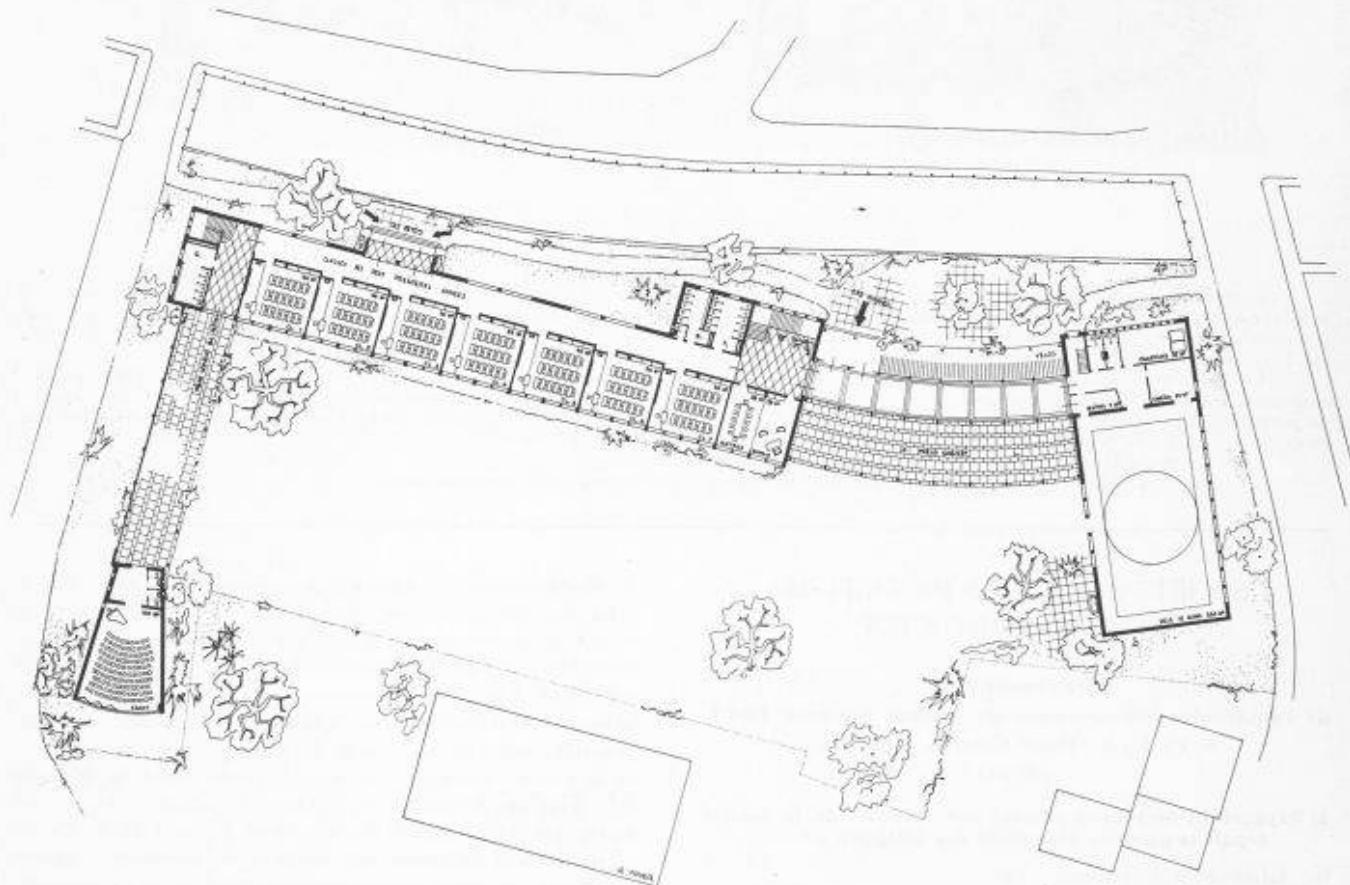
Cet institut décerne, comme on sait, à la suite de cours par correspondance, des diplômes d'ingénieur qui sont signés par le chef du Département de l'instruction publique et sont

(Voir suite page 17.)

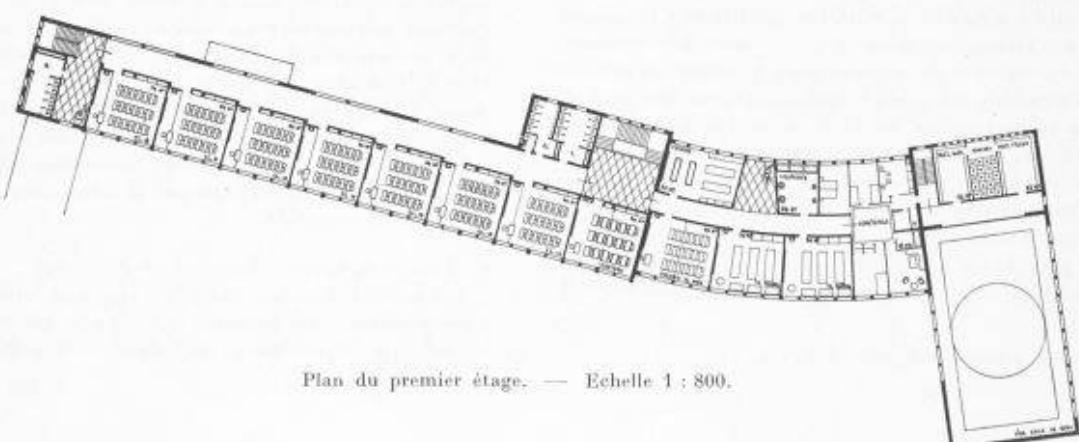
CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT SCOLAIRE A MOUTIER2^e prix : projet n° 73154 v.

M. A. Lozeron, architecte, à Genève.

Situation. — Echelle 1 : 3000.



Plan du rez-de-chaussée. — Echelle 1 : 800.



Plan du premier étage. — Echelle 1 : 800.

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT SCOLAIRE A MOUTIER

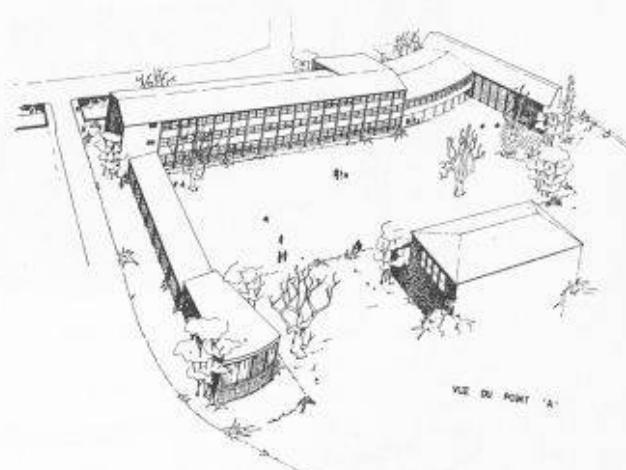
2^e prix : projet « 73154 », M. A. Lozeron, architecte, à Genève.

Jugement du jury :

L'auteur du projet, en disposant ses bâtiments avec la halle de gymnastique du côté est, une galerie largement ouverte et la salle de chant du côté ouest, a cherché à délimiter une cour encadrant le Foyer. Cette disposition générale paraît judicieuse. Les divers corps de bâtiments s'articulent facilement entre eux mais la relation entre le bâtiment principal et la salle de chant est longue. La disposition des classes du degré inférieur avec leur entrée spéciale, est bonne. Les deux étages de classes du degré supérieur s'arrangent également bien. On regrette par contre la présence de l'école ménagère à un premier étage avec entrée commune avec l'école. Les surfaces en préau couvert et galerie paraissent un peu dévorant. On regrette aussi de voir le logement du concierge placé au premier étage et d'un accès compliqué de l'extérieur.

Le programme prévoit l'éventualité d'une construction par étapes ; avec la disposition choisie, le principal du corps ne peut être exécuté que d'un seul bloc, et si étapes il doit y avoir, il ne saurait être question que de retarder soit la construction de la salle de chant, soit celle de la halle de gymnastique. Le programme, par contre, demandait expressément que les bâtiments s'harmonisent avec celui du Foyer. L'essai en a été tenté en entourant le Foyer d'une sorte de cour. Malheureusement, la galerie ouest oblige sur ce point à des détours pour atteindre ce bâtiment.

Quant à l'aspect général, s'il est satisfaisant dans l'ensemble, il dénote dans le détail des faiblesses critiquables. Le cube de construction, avec 20 107 m³, est relativement élevé.



Perspective.

ainsi reconnus officiellement. Le comité central a protesté contre cette légalisation des diplômes sans obtenir toutefois de réponse du Gouvernement fribourgeois jusqu'à ce jour. Le comité central devra suivre une autre voie et porter, le cas échéant, cette affaire devant le public.

9. Questions d'aménagement national.

Le secrétaire a continué de représenter les intérêts de la S. I. A. au bureau de l'Association suisse pour l'aménagement national. Celle-ci a déployé une vive activité pour éveiller l'intérêt des autorités communales et du grand public au sujet de l'aménagement national. Elle est intervenue activement dans tous les cas où cela se révélait nécessaire. Les différents cours, surtout pour les fonctionnaires, ont constitué une très belle réussite. Les groupes régionaux se sont développés également d'une manière réjouissante.

Le Conseil fédéral n'a toujours pas encore répondu à la pétition de la commission d'étude pour la réfection des routes nationales suisses, soutenue par l'Association pour l'aménagement national. Vu les mesures d'économie de la Confédération, le Conseil fédéral ne paraît pas être disposé à aider au financement du programme des routes nationales. En revanche, sans aide de la Confédération, aucune réalisation d'ensemble n'est possible. Cela est particulièrement regrettable car l'indigence extrême de diverses routes de grande communication ne fait pas honneur au pays.

10. Exposition d'architecture à Londres en automne 1946.

A l'instigation de la fondation « Pro Helvetia », la S. I. A. s'est occupée en son temps de l'organisation d'une exposition d'architecture à Londres et Copenhague. L'organisation avait été déferlée à un comité de travail comprenant MM. H. Hofmann, professeur, H. Baur, architecte, M. Kopp, architecte, qui se chargea de rassembler le matériel d'exposition convenable, dans les trois parties du pays, avec l'aide de quelques collègues. L'exposition, dont il faut relever la valeur culturelle, connut un plein succès. Elle sera répétée prochainement à Stockholm et à Varsovie, grâce à un crédit particulier de la Confédération.

11. Centenaire de l'« Association of Mechanical Engineers » à Londres.

Le rapporteur a assisté à ce centenaire comme représentant de la S. I. A. et a pu reprendre contact, à cette occasion, avec les délégués de nombreuses sociétés d'ingénieurs amies. La fête du centenaire des collègues anglais, splendidement organisée, a été célébrée avec la plus grande dignité, suivant les anciennes traditions anglaises. La participation des autorités, au banquet officiel au « Guildhall », par exemple, où pas moins de quatre ministres dont le Premier étaient présents, témoigne du prestige de cette organisation en Angleterre.

F. Commissions.

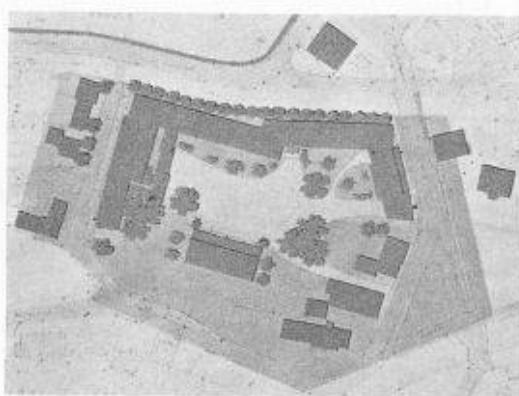
Commission de la maison bourgeoise. La Commission de la maison bourgeoise, sous la présidence de M. M. Schucan, a publié, en janvier 1947, une nouvelle édition revue du volume « Schaffhouse ». Ce volume a obtenu un grand succès auprès de nos membres. La commission a commencé les travaux de révision des volumes épuisés sur les Grisons. Le volume « Grisons », première partie, paraîtra encore cet automne.

Le Conseil suisse d'honneur ne traite en principe, comme on sait, que des cas d'appel et conseille le comité central dans les cas douteux. Il a principalement mis au net la révision du code d'honneur. Les conseils d'honneur des sections n'ont eu heureusement de nouveau que très peu de cas à régler, ce qui peut être considéré comme un bon signe de la morale professionnelle des membres.

La commission pour la création d'occasions de travail n'a pas dû être sollicitée. Mais il est prudent de la laisser subsister. Le Conseil fédéral a également conservé dans ce sens le délégué pour la création d'occasions de travail, avec son état-major réduit.

La commission des normes, sous la présidence de M. Pestalozzi, architecte, a établi les « Conditions et prescriptions de mesure pour les plaques de marbre et d'autres pierres naturelles », approuvées par les délégués lors de la dernière vota-

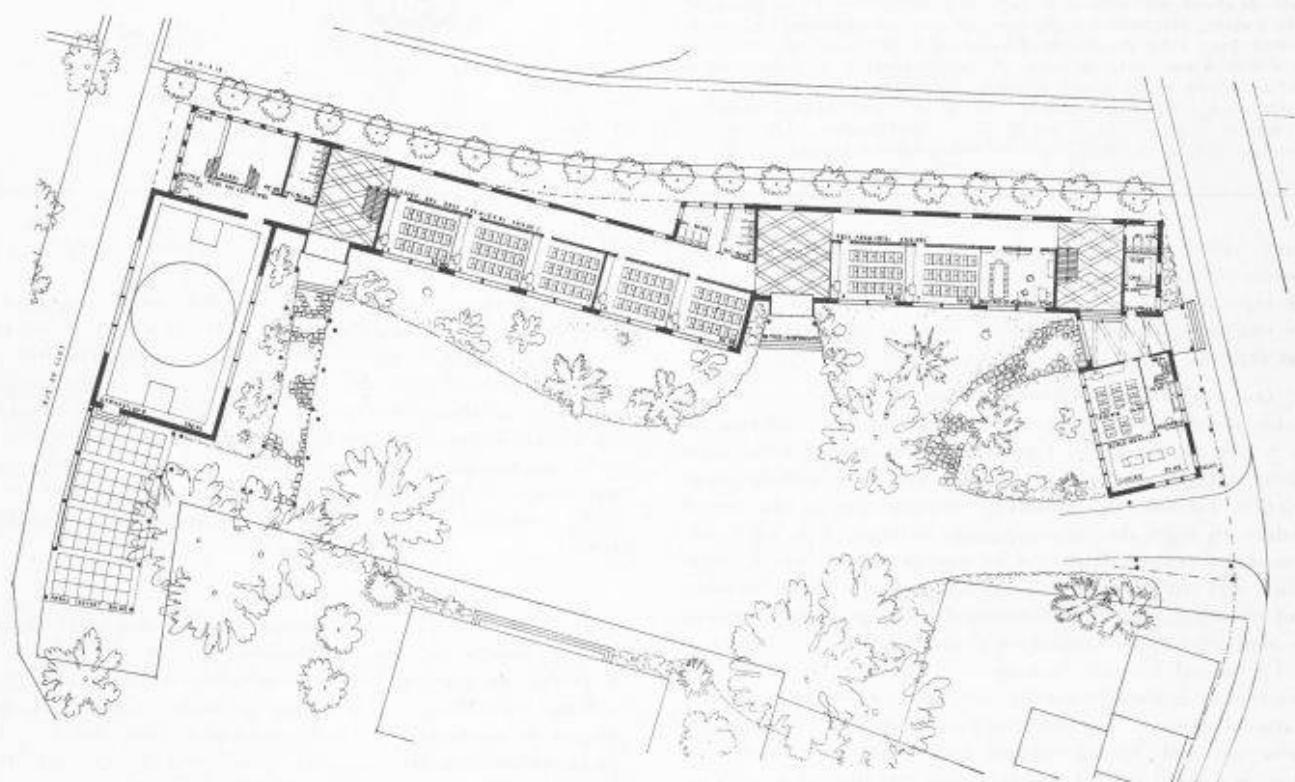
(Suite page 20.)

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT SCOLAIRE A MOUTIER

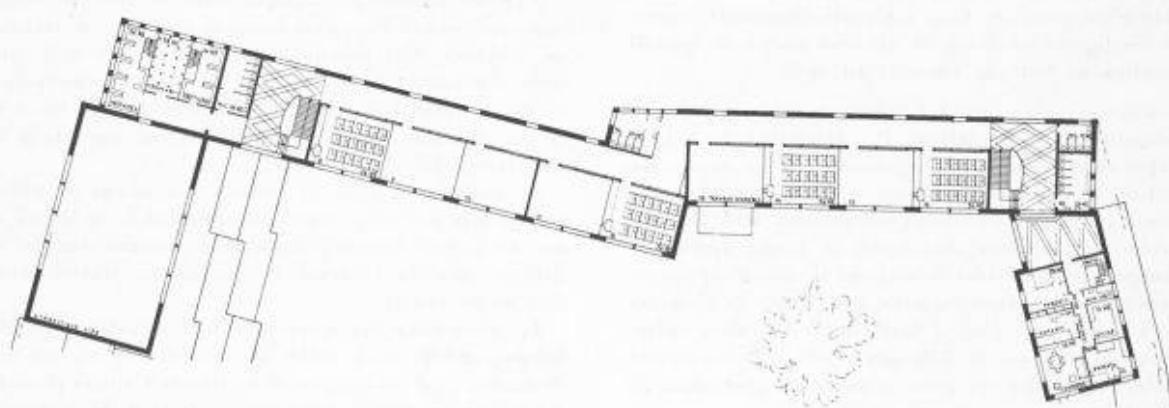
Situation. — Echelle 1 : 3000.

3^e prix : projet « 17345 ».

M. Cl. Jeannet, architecte, à Neuchâtel.

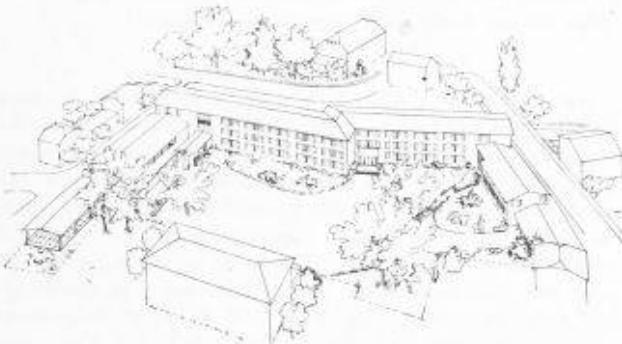


Plan du rez-de-chaussée. — Echelle 1 : 800.



Plan du premier étage. — Echelle 1 : 800.

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT SCOLAIRE A MOUTIER

3^e prix : projet « 17345 », M. Cl. Jeannet, architecte, à Neuchâtel.

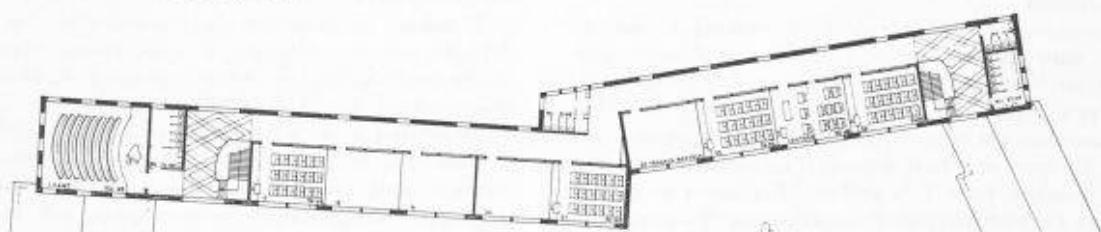
Perspective.

Jugement du jury :

L'auteur a disposé ses bâtiments au nord du terrain, appuyés à la Birse, en dessinant une cour encadrée à l'ouest par la halle de gymnastique et à l'est par les bâtiments de l'école ménagère. L'aménagement de la cour permet de créer un ensemble harmonieux avec le Foyer.

Les divers corps de bâtiments s'articulent bien entre eux et les liaisons sont convenables. Il est regrettable toutefois qu'ils soient trop disloqués. La disposition des classes du degré inférieur au rez-de-chaussée et la répartition des autres classes aux étages est judicieuse. La salle de chant est bien placée ; l'école ménagère fait un corps de bâtiment à part avec le logement du concierge, ce qui est un avantage.

Le jury regrette que l'on ait introduit, dans une architecture simple et sans prétentions, des coupures aussi arbitraires. La réalisation de cet ensemble de bâtiments peut se faire par étapes, mais le cube de 21 751 m³ est trop élevé.



Plan du deuxième étage. — Echelle 1 : 800.

4^e prix : projet « 16749 », M. Ch. Vuilloud, architecte à Bévilard.

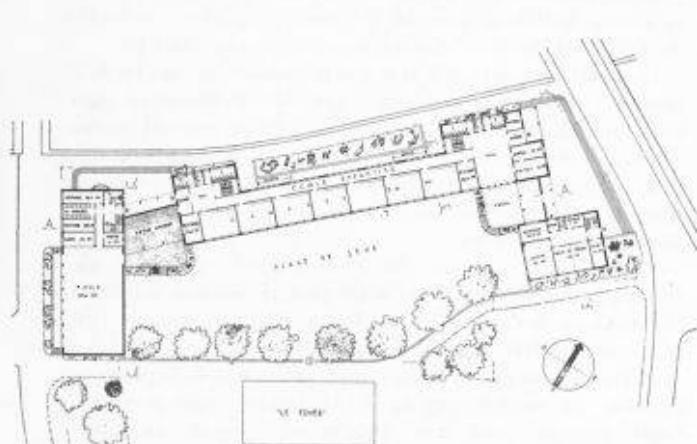
Jugement du jury :

L'auteur a disposé ses bâtiments au nord du terrain en les appuyant contre la Birse et en les séparant du Foyer par un mur et un chemin. Il a dessiné une cour de collège et un complexe de bâtiment pour soi, semblant faire abstraction du bâtiment du Foyer. La disposition du programme demandant l'harmonie des nouvelles constructions avec le Foyer est donc ici délibérément mise de côté.

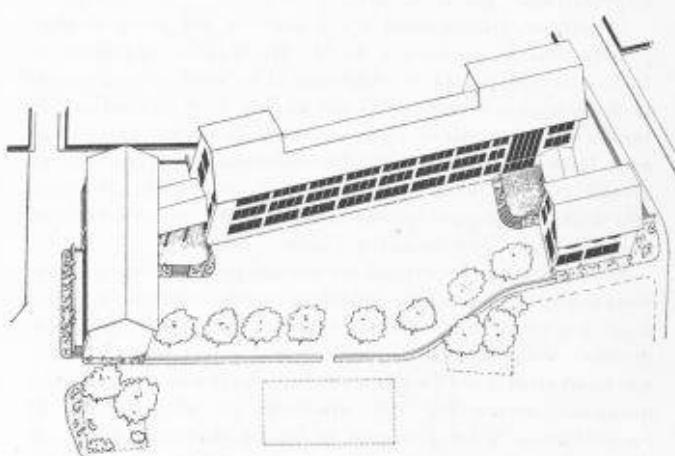
Les relations des bâtiments entre eux sont convenablement établies. Toutes les classes du degré inférieur et supérieur sont réunies sous le même toit ; on remarque cependant que l'entrée séparée désirée pour les classes du degré inférieur n'est pas réalisée. La salle de chant a été sortie du bâtiment scolaire pour être annexée à la salle de gymnastique, ce qui est plutôt un avantage. Quant à l'école ménagère, elle est heureusement disposée en dehors du grand bâtiment et combinée en un tout à part avec le logement du concierge. Les préaux couverts sont nettement insuffisants ; la disposition à l'ouest de la cour est préjudiciable au point de vue de l'ensoleillement.

Il est regrettable que l'architecture soit d'une qualité inférieure à celle du plan. Le cube de construction, avec ses 18 000 m³, est plutôt bas, ce qui s'explique par l'insuffisance des préaux couverts.

S'il devait y avoir une réalisation par étapes, elle n'entrerait pas en ligne de compte pour le grand corps de bâtiment, qui ne peut être exécuté qu'en une fois.



Plan du rez-de-chaussée. — Echelle 1 : 1600.



Perspective.